DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE ARRONDISSEMENT DE BASTIA CANTON BIGUGLIA NEBBIO

COMMUNE DE BIGUGLIA

Città di Biguglia

ARRETE DU MAIRE
N°117/2023

Portant Autorisation – Manifestation Carrughji in Festa à Ficabruna -

Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants ;
Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure ;
Considérant la manifestation Carrughji in Festa à Ficabruna « Fête de Quartier » Restauration et Animation musicale organisée par la Commune de Biguglia qui aura lieu le vendredi 6 octobre 2023 de 18 h à 00 h 00 sur le parking du centre commercial de Ficabruna partie gauche (côté garages) ;
Durant la manifestation, Il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique ;
Considérant l'accord écrit du syndic CGI PIETRI et BOCCARA, autorisant la Commune à occuper le parking du centre commercial de Ficabruna pour la manifestation ;

ARRETE

Article 1. Le vendredi 6 octobre 2023 de 18h00 à 00h00, la Commune de Biguglia organise la Manifestation Carrughji in Festa à Ficabruna - Fête de Quartier - Restauration et Animation musicale sur le parking du centre commercial de Ficabruna, partie gauche (côté garages).

Article 2. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le parking du centre commercial de Ficabruna, partie gauche (côté garages), **à compter du jeudi 5 octobre 2023 13 h au vendredi 6 octobre 2023 00 h 00.**

Article 3. Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant conformément à l'Art. R 417-10 du Code de la Route.

Article 4. Les Services techniques de la Ville sont chargés de la pose du matériel de sécurité et la signalétique correspondante.

Article 5. Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines de BASTIA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE BIGUGLIA 20620

Fait à BIGUGLIA, le 2 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Charles GIABICONI

Accusé de réception en préfecture
028-212000376-20231003-117-2023-AR
Date de télétransmission : 03/10/2023
Date de réception préfecture : 03/10/2023